



MATÉRIEL À ACHETER (endroit de votre choix)

À noter : Nous recommandons de réutiliser le matériel en bon état des années précédentes, s'il y a lieu.

Crayons (À renouveler au besoin)	5	Crayons feutre <u>pointe fine effaçable à sec</u>
	1	Petit tableau blanc effaçable
	2	Crayon sharpie noir pointe fine
	1	Règle de 30 cm rigide (transparente si possible)
	4	Surligneurs (2 jaunes, 2 roses)
	2	Ensemble de 24 crayons de couleur en bois taillés (de bonne qualité)
	1	Taille-crayon avec réservoir
	24	Crayons à mine HB taillés (de bonne qualité)
	2	Ensemble de 16 gros crayons feutres de couleur à pointe large (conique) et lavables
	4	Gommes à effacer blanches
	1	Coffres à crayon en tissu
	1	Coffre à crayon pour ciseau, colle, crayon mine et gomme à effacer
Matériel bricolage	4	Bâtons de colle de bonne qualité 40 g (Exemple : Pritt)
	1	Paire de ciseaux 6 po semi-pointus
	6	Duo-Tang (1 rouge pour l'anglais, 1 jaune, 1 orange, 1 noir pour la musique, bleu et vert)
	1	Cartable à anneaux 2 po rouge – pochette intérieure
	1	Cartable à anneaux 1 po bleu
	5	Ensemble de 5 séparateurs en carton
	20	Pochettes protectrices transparentes (vendues en paquets de 10)

Svp, identifiez le matériel de votre enfant. Merci!

ÉDUCATION PHYSIQUE:



Il est obligatoire que chaque enfant possède une **paire d'espadrilles** (qui s'attache selon ses habiletés, soit lacet ou velcro, et semelles non marquantes), un **short** et un **chandail** ou un **survêtement** dans un **sac de tissu**. Il est suggéré d'avoir un élastique pour les cheveux longs et une 2^e paire de bas, le tout identifié au nom de votre enfant.

Comme toutes les écoles publiques du Québec, l'école de Carillon doit se conformer au « **Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées** » qui entre en vigueur le 1 juillet 2019.

Plus spécifiquement, pour les besoins de l'école de Carillon, selon ce règlement, il y a gratuité pour les flûtes et les oreillettes (écouteurs pour l'ordinateur).

- Les flûtes seront utilisées de la 3^e à la 6^e année.
- Les oreillettes (écouteurs) seront utilisées de la 1^{re} année à la 6^e année.

Pour les enfants qui n'auront pas ces articles, ils seront dorénavant prêtés par l'école.

Cependant, si vous possédez déjà ces articles et que votre enfant aura au cours de son année scolaire à en faire usage, vous vous invitons à fournir ces articles à votre enfant. Puisque les flûtes et les oreillettes sont en contact direct avec le corps humain, ce sera plus hygiénique.

D'autre part, vous êtes libre de mettre à la disposition de votre enfant une boîte de mouchoirs pour plus de commodité pour lui.

Nous vous recommandons :

- ✓ **d'identifier le matériel de votre enfant, d'apporter un sac de vêtements de rechange, de vous prémunir d'une assurance-accident pour écolier.**

